

RECTORAT DE GRENOBLE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, session 2026

Le recteur de l'académie de Grenoble,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Gestionnaire d'application / assistance support, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE GRENOBLE, au titre de l'année 2026 :

Monsieur HYVERT Ludovic, igr, président, Rectorat, Grenoble.

Madame VACHERAT Sylvie, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Rectorat, Grenoble.

Madame MOUQUET-NOPPE Christine, ingénieure d'études hors classe, experte, Ecole normale supérieure de Lyon, Lyon.

Monsieur ENDERLE Gaëtan, igr, Université Grenoble Alpes, Saint-Martin-d'Hères.

Madame LAMANDIN Sandra, ingénieure d'études hors classe, Rectorat, Lyon.

Monsieur ONILLON Christophe, ingénieur d'études hors classe, suppléant, Rectorat, Grenoble.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le recteur et par délégation,
Signé le 10/07/2026 par Mme Laurence Giry,
Cheffe de la division des examens et concours,
Conforme à l'original, disponible sur demande